

République Française
Commune de
GRESSWILLER
(Département du Bas-Rhin)



Compte - rendu des délibérations

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **15**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **15**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 4 mars 2013
Sous la Présidence de :

Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal **15**
Nombre de Conseillers
en exercice **13**
Nombre de Conseillers
présents ou représentés **13**

du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 4 mars 2013
Sous la Présidence de :

Monsieur Jean-Louis WIETRICH, Maire

Membres présents. :

M. les Adjoints : Jean-Sébastien SCHELL – Pierre THIELEN,

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Roger SCHAEFFER - Martin KLOTZ –Rémy KAISER
Christian FRIEDRICH - Michel REMINIAC - Jean-Luc JULIEN

Membres absents excusés:

M. Jean-Luc CHAVANNE, Adjoint, procuration donnée à M. Jean-Sébastien SCHELL, Adjoint.

M. Julien MULLER, Conseiller Municipal, procuration donnée à M. Rémy KAISER, Conseiller Municipal,

Mme Nilangela KREMPP, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Pierre THIELEN, Adjoint,

Mme Virginie GASSLER, Conseillère Municipale, procuration donnée à M. Roger SCHAEFFER, Conseiller Municipal,

M. Gérard DIOM et Mme Cathie KRUST, Conseillers Municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal **désigne à l'unanimité** M. Michel REMINIAC, Secrétaire de Séance,

Point 1 : Approbation du compte -rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2012
N° 129/13

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré,
et voté à l'unanimité**

DECIDE

d'approuver le compte–rendu de séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2012.

Point 2 : Gestion 2013**N° 130-A1/13 Subventions exceptionnelles pour voyages et séjours scolaires
Ecole Élémentaire de Gresswiller****Le Conseil Municipal,**

VU la demande de Mme Maryline BOUSSENARD, Professeurs des Ecoles et Directrice de l'Ecole Élémentaire de Gresswiller en date du 11 février 2013, sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de sa classe de CM1/CM2 qui participeront à la visite de l'Assemblée Nationale et autres monuments de la capitale le 30 avril 2013, répondant ainsi à l'invitation faite par M. le Député Laurent FURST - 20 élèves sont concernés,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 30,00 € par élève soit au total 600,00 € qui seront payés à la coopérative scolaire de l'Ecole Élémentaire de Gresswiller.
- 2° - **de voter les crédits nécessaire** à l'opération qui seront inscrits au compte 6574 « Subvention » du Budget Primitif de l'exercice 2013
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 3° - **de notifier** la présente à :
 - Mme la Trésorière de Mutzig,
 - Mme la Directrice de l'Ecole Élémentaire de Gresswiller,

**N° 130-A2/13 Subventions exceptionnelles pour voyages et séjours scolaires
Collège Rembrandt Bugatti****Le Conseil Municipal,**

VU la demande du 17 décembre 2012 du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 4E qui participeront à un voyage scolaire à LONDRES du 4 mars 2013 au 9 mars 2013 – un jeune de Gresswiller est concerné,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim
- 2° - **de voter les crédits nécessaire** à l'opération qui seront inscrits au compte 6574 « Subvention » du Budget Primitif de l'exercice 2013
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 4° - **de notifier** la présente à :
 - Mme la Trésorière de Mutzig,
 - M. le Principal du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim

N° 130-A3/13 **Subventions exceptionnelles pour voyages et séjours scolaires**
Collège Rembrandt Bugatti

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 17 décembre 2012 du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 4B qui participeront à un voyage scolaire en IRLANDE du 13 mai 2013 au 20 mai 2013 – un jeune de Gresswiller est concerné,

Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim
- 2° - **de voter les crédits** nécessaire à l'opération qui seront inscrits au compte 6574 « Subvention » du Budget Primitif de l'exercice 2013
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 4° - **de notifier** la présente à :
 - Mme la Trésorière de Mutzig,
 - M. le Principal du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim

N° 130-A4/13 **Subventions exceptionnelles pour voyages et séjours scolaires**
Collège Rembrandt Bugatti

Le Conseil Municipal,

VU la demande du 17 décembre 2012 du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim sollicitant une subvention communale permettant d'atténuer la charge financière incombant aux parents des élèves de leurs classes de 3B qui participeront à un voyage scolaire à Berlin du 4 mars 2013 au 7 mars 2013 – un jeune de Gresswiller est concerné,

Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1° - **d'allouer** une subvention exceptionnelle de 15,00 € par élève soit au total 15,00 € qui seront payés au Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim
- 2° - **de voter les crédits** nécessaire à l'opération qui seront inscrits au compte 6574 « Subvention » du Budget Primitif de l'exercice 2013
- 3° - **d'autoriser** M. le Maire ou l'un des Maires – Adjointes d'établir le mandat correspondant
- 4° - **de notifier** la présente à :
 - Mme la Trésorière de Mutzig,
 - M. le Principal du Collège Rembrandt Bugatti de Molsheim

N° 130-B/13 **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 8 avril 2008 n° 9/2008 portant « Délégation de signatures à M. le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

- VU** sa délibération du 2 avril 2012 n° 108/12 portant ligne de Trésorerie et autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'ouverture de crédit auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace pour 150.000,00 € pour une durée d'un an; fonds permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie,
- VU** la convention d'ouverture de crédit : contrat A0A12023 d'un montant de 150.000,00 € avec effet au 10 avril 2012 et expirant le 9 avril 2013,
- VU** l'offre du 7 février 2013 de la Caisse d'Epargne d'Alsace proposant le renouvellement de ligne de Trésorerie A0A 10023 pour 150.000,00 €,
- OUIË** l'exposé de Monsieur Jean-Sébastien SCHELL, 1^{er} Adjoint précisant au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie A0A 12023 qui viendra à échéance le 9 avril 2013 permettant d'avoir des disponibilités de trésorerie pour divers travaux d'investissement en attendant la rentrée de subventions et autres recettes

Après en avoir délibéré

et voté à l'unanimité

DECIDE

- 1 - de retenir la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg pour contracter une ligne de Trésorerie selon les modalités suivantes :**
- a) Montant : 150.000,00 euros
 - b) Durée maximum : Un an renouvelable, à compter de la signature par la Commune de Gresswiller représentée par son Maire,
 - c) Marge et Taux de référence : Taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 2.40% (actuellement) - l'Euribor du dernier jour du trimestre civil est appliqué au titre du trimestre décompté,
 - d) Périodicité de paiement des agios : Trimestrielle - les intérêts sont décomptés trimestriellement compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée sur 360 jours,
 - e) Frais de dossier et commissions annexes : 225 €,
 - f) Montant du tirage minimum : 15.000,00 €,
 - g) Déblocage des fonds : par virement sur le compte du Trésor. La mise à disposition des fonds sera effectuée par crédit d'office dans les livres du comptable public dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés à compter de la réception de la demande adressée par fax ou par courrier,
 - h) Remboursement des Fonds : par courrier ou fax de l'emprunteur. La Caisse d'Epargne prélèvera dans les livres du comptable public par débit d'office dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable le montant demandé par l'Emprunteur dans un délai n'excédant par 2 jours ouvrés.
 - i) Echéance de la ligne : à la date d'échéance de la ligne et en l'absence de renouvellement, le solde de la ligne qui resterait mobilisée sera prélevé dans le cadre de la procédure du débit d'office.
- ✓ **Nota : les intérêts seront calculés trimestriellement au prorata temporis selon l'utilisation des fonds.**
- 2 - d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à signer le nouveau contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace à Strasbourg
- 3 - d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'un des Maire - Adjoint à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
- 4 - de transmettre** la présente à :
- ✓ Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - ✓ M. le Directeur Général de la Caisse d'Epargne d'Alsace,
 - ✓ Mme la Trésorière de Mutzig

N° 130-C/13 Assainissement pluvial : crédits 2013**Le Conseil Municipal,**

VU sa délibération du 12 décembre 2012 n° 125/12 portant convention entre la Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la Commune de Gresswiller pour l'assainissement pluvial à réaliser dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Rosenwiller et imputés aux comptes 45 (tant en dépenses qu'en recettes) pour un montant total TTC de 45.980,22 €

OUÏE l'exposé conjoint de M. le Maire et M. Jean-Sébastien SCHELL Adjoint, chargé des finances locales, précisant qu'il y a lieu de mettre en place avant le vote du budget primitif 2013 les crédits nécessaires pour le paiement de la facture concernant ledit assainissement pluvial,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité****DECIDE**

- 1 - **d'inscrire les crédits nécessaires** pour le paiement de l'assainissement pluvial avant le vote du budget comme ci-dessous
 - ✓ C/4581 : Dépenses : 46.000,00 €
 - ✓ C/4582 : Recettes : 46.000,00 €crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2013
- 2 - **de transmettre la présente à**
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig,

N° 130-D/13 Prise en charge des frais de restauration**Le Conseil Municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques locales fixée par le décret n° 2007 du 25 mars 2007,

CONSIDERANT que le Maire et les Adjointes sont amenés à engager des dépenses de restauration dans un cadre ne présentant pas le caractère de mission expressément attribuée et clairement définie pour être qualifiée de « spéciale » au sens de l'arrêt du Conseil d'Etat n° 265325 du 11 janvier 2006,

ENTENDU le Maire qui explique qu'il est nécessaire de préciser par une délibération les modalités dans lesquelles la commune peut prendre en charge les frais de restauration du Maire, des Adjointes et de leurs invités,

Après en avoir délibéré et voté par**12 voix pour et****1 voix abstention****DECIDE**

- 1 - **d'autoriser** la prise en charge sur le budget communal des frais de restauration du Maire, des Adjointes et de leurs invités, pour les repas prix dans les conditions suivantes présentant un intérêt général :
 - ✓ réunion de travail avec présence d'intervenants extérieurs, administratifs, techniques ou autres,
 - ✓ réunions avec les élus,
 - ✓ rencontres liées à un éventuel jumelage de la Commune,
 - ✓ animations festives, culturelles ou sportives avec intervenants extérieurs,,
 - ✓ visites officielles

- ✓ et notamment :
 - ✓ repas des bénévoles de la Bibliothèque Municipale,
 - ✓ repas de Noël des agents et des élus,
 - ✓ repas des artificiers ouvrant le 13 juillet,
 - ✓ autres repas de circonstances, (agents/élus) en comité restreints, etc...
- 2 - de demander que le paiement des frais de restauration se fasse sur présentation d'une facture établie à l'ordre de la Commune de GRESSWILLER,
- 3 - d'indiquer que ces dépenses seront imputées selon à l'article budgétaires 6232 « Fêtes et Cérémonies » ou 6257 « Réceptions »
- 4 - de transmettre la présente à
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Madame la Trésorière de Mutzig,

Point 3 : Rythmes scolaires aux écoles maternelles et élémentaires

N° 131/13

Le Conseil Municipal,

- VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,
- VU la circulaire d'application n° 2013-017 du 6 février 2013 selon laquelle les élèves bénéficieront
 - ✓ des activités pédagogiques complémentaires assurées par les enseignants à raison d'une heure par semaine et par enseignant, (APC),
 - ✓ des activités péri-éducatives assurées par les collectivités,

CONSIDERANT que la mise en place d'un tel dispositif nécessite une gestion approprié des services communaux, du périscolaire actuellement gérée par une association locale dont le coût est actuellement inconnu et hasardeux,

**Après en avoir délibéré
et voté à l'unanimité**

DECIDE

- 1 - de demander le report des dispositions de la réforme du rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2014,
- 2 - d'en informer avant le 31 mars 2013 Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale à Molsheim
- 3 - de transmettre la présente à
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,
 - Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)

Point 4 : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral sur la révision du classement sonore des voies terrestres du Département du Bas-Rhin

N° 132/13

Le Conseil Municipal,

- VU la lettre de M. le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin en date du 14 février 2013 accompagné d'une note technique portant révision du classement sonore des voies de transports terrestres et du projet de classement des infrastructures de transports terrestres,

**Après en avoir délibéré
et voté par**

12 Voix POUR et

1 Voix ABSTENTION

DECIDE

- 1 - de donner un avis favorable au projet de classement sonore des voies de transports terrestres du Département du Bas-Rhin,

- 23 - de transmettre la présente à
 - Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Département du Bas-Rhin,
 - Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Molsheim,

Pour extrait conforme



Le Maire,

Jean-Louis WIETRICH

Annexe au compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 4 mars 2013**Point 7 : Divers****Conseil de Fabrique**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Marcel MARCK quitte la présidence du Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint-Martin de Gresswiller à compter du 1^{er} mars 2013 et est remplacé par M. Antoine ZIMMERMANN, nouveau Président.

A l'issue d'un prochain office religieux, M. Marcel MARCK sera mis à l'honneur et recevra une distinction épiscopale.

Rue de Rosenwiller

Le cheminement piéton se fera côté Ouest de la rue de Rosenwiller

Tarification Salle des Fêtes

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour – M. le Maire bénéficiant des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT est habilité à prendre un arrêté portant tarification à la salle des Fêtes, rue Curie. Par conséquent ce point n'est pas mise en délibéré – double emploi. Remercions ici toute l'équipe de la commission sous la houlette de M. Julien MULLER qui a permis de finaliser cette opération (tarification, contrat de location, règlement et autres pièces annexes) dont la régie de recette sera mise en place prochainement. La même opération sera menée pour la Salle du Temps Libre, rue de l'Eglise.

Bibliothèque Municipale

Mme DEMANGE habitant rue de Rosenwiller a sollicité M. le Maire pour effectuer un stage auprès de la Bibliothèque Municipal de Gresswiller, sous la responsabilité de la BDBR (Bibliothèque Département du Bas-Rhin)

Verger-Ecole

M. Christian FREIDRICH présente un projet de création de Verger-Ecole qui pourrait voir le jour à proximité du Complexe culturel et sportif de Gresswiller et Dinsheim-Sur-Bruche et pourrait bénéficier d'une aide départementale de 40 % du coût hors taxes de l'investissement plafonné à 15.000,00 € selon les modalités suivantes :

- demandeur : Association ou Commune
- surface : 10 ares minimum à 1 hectare maximum,
- le verger-école doit comprendre au moins 50% d'arbres à hautes tiges,
- mise en place d'un programme pédagogique sur 5 ans.

Piste cyclable

Le projet de piste cyclable empruntant l'assise foncière du chemin « Birkenweg » est en bonne voie et les travaux devraient être entrepris en 2013

Service Technique

L'Equipe du Service technique sera renforcée dès lundi 6 mai 2013 à 7 h 30 par un jeune de Dinsheim-Sur-Bruche devant effectuer 40 heures de TIG (Travail d'Intérêt Général) suite à sa condamnation par le Tribunal de Grande Instance de Saverne